



Reconnaissance tardive du père alors que mère non d'accord

Par **kerroumdebruyn**, le **13/09/2009** à **12:00**

Bonjour,

je vis avec mon compagnon et avons deux enfants (2 ans et l'autre 8 mois) qu'il n'a jamais reconnus.

en litige actuellement je voudrais qu'il parte de la maison mais il me menace de reconnaître les petits et de demander la garde (alors qu'il n'est jamais à la maison et ne s'occupent pas des petits, à par jouer 1/2 h avec eux par jour, c'est tout il ne fait rien d'autre).

Je voudrais savoir s'il est possible de le contrer dans sa demande de reconnaissance ou simplement dans sa demande de garde, alors qu'il n'a jamais eu d'appartement à lui (est déclaré chez sa mère !!!) et n'a pas de travail déclaré !!!

Je sais qu'il veut les prendre simplement pour me faire du mal étant donné qu'il veut aller vivre dans la maison de sa mère pour pouvoir lui confier les petits et continuer sa vie de patachon comme il l'entend !!!

Aurais-je la garde de mes enfants ou dois-je m'en inquiéter ? Puis-je faire quelque chose pour nous protéger, mes enfants et moi ?

Par **jeetendra**, le **13/09/2009** à **17:05**

[fluo]Conseil Départemental de l'Accès au Droit[/fluo]
Tribunal de Grande Instance
Place Gabriel Péri
BP 506

83041 Toulon Cedex

tel: 04.94.09.60.14

fax: 04.94.09.61.95

[fluo]CIDFF DU VAR[/fluo]

42, avenue des iles d'or

83400 HYERES

Téléphone : 04 94 65 82 84

cidf.var@wanadoo.fr

Bonjour, vous ne pouvez pas vous opposez à ce que le père biologique, naturel de vos deux enfants les reconnaisse, contactez le CDAD de Toulon pour une consultation juridique gratuite avec un avocat vous serez fixé sur vos Droits, le Centre d'information sur les Droits des femmes et des familles d'Hyères, bon dimanche à vous.